



1986 - 2016

30 ans d'engagement dans la protection sociale complémentaire

3 février 2016

Créé le 3 février 1986, le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) a aujourd'hui 30 ans. Un anniversaire qui sera célébré le 5 juillet prochain à l'issue de l'Assemblée Générale.

Considérant que « *les institutions paritaires de prévoyance en France constituent un véritable système complet cohérent de prévoyance mis en place par les partenaires sociaux [...] dont la finalité est la protection sociale enrichie par un souci d'innovation sociale, mais peu connues* », les fondateurs du CTIP ont souhaité créer « *librement* » un organisme capable de les représenter, de les faire connaître et de favoriser leur développement. Premier Président du CTIP, Antoine Faesch, grande figure du syndicalisme, malheureusement disparu en janvier dernier, est à l'initiative des premières actions du CTIP. Et, dès le départ, la grande majorité des institutions de prévoyance s'engage dans ce nouvel organisme. Celui-ci se dote d'une gouvernance adaptée grâce à un Conseil de surveillance paritaire. Fort du dialogue constructif ainsi organisé en son sein, le CTIP, tout en s'adaptant, accompagne le développement des institutions de prévoyance et a ainsi contribué à faire de ces organismes des acteurs incontournables et efficaces de la protection sociale.

Le CTIP célébrera son 30^e anniversaire à l'issue de l'Assemblée générale le 5 juillet prochain. Ce sera l'occasion de réaffirmer les valeurs fondatrices : « *Solidarité, efficacité et intérêt général ont été et restent les fils rouges de notre action. Le CTIP a beaucoup travaillé et continue à travailler dans ce sens pour répondre toujours mieux aux besoins des entreprises et des salariés. Et l'existence d'un collège paritaire est gage de richesse dans les débats, il nous a permis et nous permettra de poursuivre notre action* » déclare Bernard Daeschler, Président du CTIP, « *la célébration de nos 30 ans sera ainsi l'occasion de redécouvrir la manière dont ces débats ont permis au CTIP d'être pleinement en soutien des institutions de prévoyance. Ce sera aussi le moment pour nous, d'interroger l'avenir et d'imaginer la protection sociale collective de demain.* »

En 30 ans, le CTIP a accompagné l'évolution des institutions de prévoyance en contribuant à forger leur position d'acteurs majeurs de la protection sociale collective. Aujourd'hui, le CTIP fédère l'ensemble des institutions de prévoyance qui couvrent près de 13 millions de personnes à travers 2 millions d'entreprises en santé et prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance, décès).



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente les institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. C'est le lieu où les institutions de prévoyance peuvent échanger leurs expériences et mener ensemble des actions d'intérêt général.

Il est doté d'un conseil d'administration paritaire, dont la présidence alterne tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés. Le CTIP accompagne les institutions de prévoyance dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur le cadre de leur activité et sur leur développement. Il les appuie dans leur mission d'information sur la prévoyance collective en valorisant les avantages de la gestion paritaire.



LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

37 institutions paritaires membres du CTIP :

- 2 millions d'entreprises adhérentes,
- 13,2 millions de salariés et d'anciens salariés couverts en prévoyance, hors complémentaire santé,
- 7,2 millions de salariés et d'anciens salariés couverts au titre de la complémentaire santé.

Les institutions de prévoyance et les groupes représentent 55 % du marché de la prévoyance collective - décès, incapacité de travail et invalidité, retraite supplémentaire, dépendance - et de la complémentaire santé d'entreprise.



Contact presse

Miriana Clerc

Tél. : 01 42 66 92 58

Courriel : clerc@ctip.asso.fr

www.ctip.asso.fr

